



**ASSISES TERRITORIALES DE LA
TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE
ET DE L'ALIMENTATION DURABLE**

MONTPELLIER
02>03
DEC 2024

APPEL A CONTRIBUTIONS

**3^{èmes} ASSISES TERRITORIALES
DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE
ET DE L'ALIMENTATION DURABLE**

2 et 3 décembre 2024 à Montpellier

Organisées par :
Montpellier Méditerranée Métropole, Ville de Montpellier
Agropolis International
Centre national de la fonction publique territoriale
Chaire Unesco Alimentations du monde
Terres en Villes
France Urbaine
Nantes Métropole

CONTACTS :

Serge BONNEFOY
Consultant auprès de la Chaire Unesco Alimentations du monde
06 76 20 68 28
Serge.bonnefoy38@gmail.com

Marguerite BARDIN-WOOD
Chargée de mission événementiel
Pôle biodiversité, paysage, agroécologie et alimentation
m.bardin@montpellier3m.fr

Damien CONARÉ
Secrétaire général Chaire Unesco Alimentations du monde
04 67 61 26 52
damien.conare@supagro.fr

L'ambition 2024 : « Accélérer une transition agroécologique et alimentaire cohérente aux différentes échelles »

Les grandes crises actuelles imposent d'accélérer la transition agroécologique et alimentaire. La perte de biodiversité est préoccupante en France, comme ailleurs dans le monde. Seulement un cinquième des habitats et un quart des espèces d'intérêt communautaire sont aujourd'hui dans un état de conservation favorable. Malgré les efforts de protection déployés au cours des dernières années, cette situation a peu évolué depuis quinze ans. Ensuite, le sixième rapport d'évaluation du GIEC publié en mars 2023 alerte sur le fait que le rythme et l'ampleur de l'action sont actuellement insuffisants pour tenir l'objectif fixé par l'Accord de Paris en 2015 : un réchauffement de la température limité à 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. Et ces changements climatiques aggravent les risques liés à l'eau (sécheresse, épisodes extrêmes). Enfin, les crises de la pandémie de la Covid et de l'inflation du prix des produits alimentaires ont mis en exergue la vulnérabilité du système alimentaire et augmenté la précarité alimentaire. Parmi d'autres, une enquête du Crédoc¹ révélait en mai 2023 que 16 % des Français déclaraient ne pas manger à leur faim. Le renchérissement des prix alimentaires rend inaccessible les produits de qualité à une grande partie de la population. Du côté des agriculteurs, l'actualité révèle des difficultés structurelles : des revenus faibles et inégaux, des conditions climatiques qui changent, des départs à la retraite massifs qui ne seront pas compensés par les reprises, etc.

Dans les territoires, le décalage est important entre les objectifs de transition annoncés et l'impact des réalisations sur le terrain, malgré la multiplication des initiatives citoyennes, professionnelles et de collectivités, notamment des projets alimentaires territoriaux² (PAT). Certes, ces crises ont renforcé la transversalité des stratégies territoriales en imposant la question sociale et en revalorisant celle de la santé. Mais force est de constater que, deux ans après la Déclaration de Nantes³, établie lors de la 2^{ème} édition des Assises en 2022, l'objectif reste toujours à atteindre : *« (...) le changement climatique, la pauvreté, la malnutrition, l'instabilité sociale, la gestion non durable des ressources, l'effondrement de la biodiversité et la pollution des milieux se renforcent mutuellement pour former un cercle vicieux que seules des politiques ambitieuses et systémiques peuvent briser. »*

Au plan territorial, 52 % des PAT lors du premier cycle (2014 à 2020)⁴ ne prenaient pas en compte la question environnementale. En début de deuxième cycle (2021) des PAT émergents, dits de niveau 1, grandement impulsés par les crédits du Plan de relance, ils prenaient encore moins en compte ces enjeux⁵. Au plan national et européen, de nombreuses décisions nous maintiennent sur des chemins peu conciliables avec les impératifs de la transition : autorisation renouvelée de l'utilisation du glyphosate jusqu'en 2033 ; échec des stratégies successives de réduction d'utilisation des pesticides en France⁶ ; mise entre parenthèses de la stratégie européenne « Farm to Fork » ; retard pris en France dans l'élaboration et la publication de la Stratégie nationale alimentation, nutrition et climat (SNANC) ; incertitudes sur le financement de la planification écologique ; attermoissements sur la prise en compte dans les futures lois de la proposition du rapport du sénateur Frédéric Marchand de doter les collectivités d'une compétence alimentation pour en faire des Autorités organisatrices de l'alimentation durable et résiliente ; etc. De plus, les politiques agroécologiques et alimentaires souffrent d'une absence de cohérence entre elles qui hypothèque leur capacité à rendre soutenables les systèmes alimentaires.

Aussi, les coorganisateur de cette troisième édition des Assises, appuyés par le conseil scientifique et technique, ont-ils choisi de mettre l'accent sur la nécessité, en partenariat avec les autres acteurs (secteur privé, société civile), d'accélérer la transition agroécologique et alimentaire territoriale, d'en définir les modalités et les moyens après en avoir mieux identifié les

¹ En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités, Crédoc, 2023

² 423 PAT reconnus par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en avril 2023 selon le site du ministère.

³ <https://assises-agroecologie-alimentation.fr/le-texte-de-la-declaration-de-nantes-est-en-ligne/>

⁴ Note PATnorama 2, RnPAT 2021

⁵ Note PATnorama 4, RnPAT 2022

⁶ Rapport d'enquête de l'Assemblée Nationale n°2000 au nom de la commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire

blocages et verrous, ainsi que d'organiser son articulation avec les autres secteurs de la transition (énergie, santé, transports & logistique, habitat, gestion des déchets, etc.) et les autres échelles de gouvernance (régionale, nationale, européenne).

Pourquoi contribuer ?

Porter une contribution lors d'Assises qui ont regroupé plus de 700 participants en 2022 est la garantie :

- de contribuer aux échanges passionnés et constructifs entre acteurs des initiatives et politiques agricoles et alimentaires territoriales,
- de participer à construire collectivement les solutions pour une transition à la hauteur des enjeux,
- d'offrir une belle vitrine communicationnelle aux contributeurs, à leurs institutions et à leurs territoires,
- de faire valoir les acquis et propositions des territoires auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

Comment seront mobilisées vos contributions ?

Les contributions seront présentées par leurs porteurs dans trois grandes catégories d'ateliers aux formats divers qui viseront à :

- informer en donnant à voir de bonnes pratiques : ateliers « place des marchés » ou formats de type « poster » proposés aux participants à la recherche d'inspiration et d'information ;
- approfondir une expérience, un plaidoyer ou un thème particulier, mettre en débat : ateliers proposés aux participants qui souhaitent approfondir une thématique précise avec d'autres personnes intéressées ;
- co-construire ou tester un outil, une démarche, une proposition d'évolution de la législation, etc. : ateliers participatifs en groupes limités qui invitent les participants à co-construire avec les contributeurs.

Les contributions pourront nourrir une déclaration commune qui prendrait la suite de la [Déclaration de Nantes](#), et la synthèse des travaux des ateliers réalisés chemin faisant alimentera les débats de la séance de clôture.

Sur quoi faire porter votre/vos contribution(s) ?

Toute contribution doit expliciter les blocages et verrous initiaux qu'elle cherche à dépasser.

Vous avez le choix entre **deux types de contribution** :

- **Des contributions thématiques**, sous réserve de justifier qu'elles contribuent aux points suivants :
 - Lien avec les autres politiques de transition (santé, énergie, habitat, mobilité...)
 - Gouvernance, modalité d'implication des différents types d'acteurs
 - Coopération entre territoires
 - Articulation entre niveaux territoriaux (communal/intercommunal, départementale, régional, national, européen)

Elles pourront porter sur les sujets suivants :

- Agroécologie pour la transition alimentaire
- Eau, déchets et environnement
- Économie agricole et alimentaire (circuits, filières...)
- Cultures, tourisme et gastronomie
- Nutrition et santé
- Diversités, inégalités et solidarités alimentaires
- Restauration collective et approvisionnement local
- Aménagement du territoire, foncier agricole, urbanisme, gestion des flux et

paysages alimentaires

- **Des contributions transversales** sur les démarches de transition agroécologiques et alimentaires territoriales, en développant plusieurs des points suivants :
 - Récits/stratégies de la transition agroécologique et alimentaire ; leviers pour dépasser les freins aux changements de comportement
 - Gouvernance démocratique de la transition
 - Intégration et mobilisation des parties prenantes, particulièrement des acteurs économiques et des habitants
 - Coopération entre territoires
 - Articulation entre différents niveaux territoriaux : communal/intercommunal, départemental, régional, national, européen
 - L'évaluation de l'impact de l'initiative/démarche et de sa contribution à la transition
 - Conditions de pérennisation de l'initiative/démarche
 - Formation des acteurs de la transition, outils/démarches d'intelligence collective territoriale, compétences et métiers
 - Éducation et sensibilisation du grand public
 - Plaidoyers et préconisations d'amélioration des politiques publiques

Qui peut contribuer ?

Tous les acteurs (y compris les citoyens ou les collectifs de citoyens et les acteurs économiques) et accompagnateurs des initiatives et stratégies alimentaires territoriales (mais aussi à d'autres échelles) peuvent contribuer.

Le comité de programmation veillera particulièrement à assurer une meilleure représentation des contributions émanant des acteurs économiques et des acteurs de domaines d'action encore insuffisamment impliqués dans les précédentes éditions de ces Assises : santé, solidarités sociales, urbanisme et aménagement du territoire.

Comment et jusqu'à quand soumettre votre/vos contribution(s) ?

Pour contribuer :

1. Je clique sur le bouton ci-dessus ou je copie-colle l'adresse suivante dans mon navigateur : <https://assises-agroecologie-alimentation.fr/appele-contribution/>
2. Je choisis un **type** de contribution (thématique ou transversale)
3. Je choisis le ou les sujets **principaux** dans lesquels s'inscrit mon projet
4. Je choisis un **mode de faire** (le type d'atelier dans lequel mon projet pourrait être présenté)
5. Je décris mon projet, son contexte territorial, ses objectifs, les actions mises en œuvre et les résultats attendus ou effectifs
6. Je fournis les documents complémentaires qui me semblent utiles (publication, communication...)
7. Je renseigne mon nom et des moyens de contact
8. J'envoie le formulaire et j'attends le retour des organisateurs

Pour toute question pratique, envoyez un mail à contact@assises-agroecologie-alimentation.fr

Ces contributions devront être adressées au plus tard le 31 mars 2024. Les auteurs seront informés de l'acceptation, de la demande de précision ou du refus fin juin 2024.

Comment seront évaluées vos contributions ?

Les contributions seront d'abord évaluées par des binômes, membres du conseil scientifique et technique et des institutions co-organisatrices. Cette évaluation sera ensuite consolidée collectivement par un conseil scientifique et technique élargi.

Les contributions seront évaluées selon les critères suivants :

- Éligibilité et pertinence
- Originalité

- Potentiel de mise à l'échelle et transférabilité
- Contribution à une transition agroécologique et alimentaire cohérente

Sur la base de ce travail, une partie des contributions sera sélectionnée pour construire les ateliers des Assises.

Si vous ne parvenez pas à accéder au formulaire en ligne ou pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante : contact@assises-agroecologie-alimentation.fr.

Financé par :



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Les co-organisateur :

